



BULLETIN PRE-INSCRIPTION Stagiaire PMF1 licencié dans les Yvelines
Stage Final & Examen Niveau IV au centre UCPA de Niolon - 2019

Mr/Mme/Melle NOM :

PRENOM :

Prestation en pension complète et transport non compris, **hébergement à partir du vendredi 7 juin au soir** : **670€**

Date limite d'inscription: **Lundi 30 Novembre 2018**

Le stage final organisé par la FFESSM78 se déroulera du **samedi 8 au samedi 15 juin 2019** à Niolon.

Rendez vous au centre UCPA le 8 juin à 8h00

et libération des chambres le 15 juin à 8h00

Les inscriptions se feront directement auprès de **Sylvain PARPAIS** par courrier pour inscription et règlement.
Sylvain PARPAIS - 6 allée Thérèse Lethias - 78610 AUFFARGIS

Au choix :

- Règlement en 1 chèque de 670€ à l'ordre de **FFESSM78**, daté du **1^{er} jour du mois d'encaissement**

Banque: Chèque n°: Montant 670€ Encaissement le 15 février 2019

- Règlement en 4 chèques, joints au dossier et datés du **1^{er} jour du mois d'encaissement**, selon l'échéancier suivant :

Banque: Chèque n°: Montant 168€ Encaissement le 15 février 2019

Banque: Chèque n°: Montant 167€ Encaissement le 15 mars 2019

Banque: Chèque n°: Montant 168€ Encaissement le 15 avril 2019

Banque: Chèque n°: Montant 167€ Encaissement le 15 mai 2019

Conditions d'annulation:

La réservation est effective à la réception de la totalité du montant du séjour.

En cas d'annulation de votre part, vous nous seriez redevable d'une indemnité calculée en fonction du temps restant à courir jusqu'à la date de départ du séjour selon le barème suivant:

- Plus de 3 mois avant le départ : 30€ pour frais de dossier.
- Moins de 90 jours avant le départ : 15% de la totalité du séjour.
- Moins de 60 jours avant le départ : 40% de la totalité du séjour.
- Moins de 30 jours avant le départ : Montant total du séjour dû.

En cas d'annulation, le règlement du remboursement moins les indemnités sera effectué après le séjour.

FAIT A LE..... / / 20.....

SIGNATURE (mentionné « Lu et approuvé »):

Ne rien inscrire ci-dessous, cadre réservé à la Commission Technique Départementale

Date d'arrivée du dossier : / / 201..... N° d'ordre : .19 -.....